

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 23 mai 2025

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	21
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation 19/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain, Fabien Oleron à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-05-035

OBJET : Tarifs du périscolaire 2025-2026.

Au vu de l'augmentation du service du prestataire, le Maire propose d'ajuster les tarifs du périscolaire de la manière suivante, tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 :

- Augmentation de 0.10€ sur temps de garde
- Augmentation de 0.50€ sur temps avec repas

TRANCHES	MATIN De 7H15 à 8H30		MIDI dont prix du repas		SOIR 16H15-17H30		SUPPLEMENT SOIR de 17H30 à 18H30	
	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
Selon le quotient familial								
QF inférieur à 350€	1.40 €	2.54 €	5.50 €	8.56 €	2.10 €	2.94 €	1.10 €	1.74 €
De 351 à 800 €	2.02 €	3.28 €	6.53 €	8.60 €	3.08 €	4.15 €	1.61 €	2.35 €
De 801 à 1000 €	2.29 €	3.61 €	7.05 €	8.70 €	3.50 €	4.62 €	1.81 €	2.59 €
De 1001 à 1350 €	2.55 €	3.92 €	7.42 €	8.96 €	3.92 €	5.12 €	2.04 €	2.87 €
QF supérieur à 1351 €	2.80 €	4.20 €	7.80 €	9.40 €	4.30 €	5.57 €	2.23 €	3.10 €

Repas enseignant et intervenant extérieur : 7€

La commune de Gevresin bénéficiera de Tarif Levier une fois la convention de participation aux frais de fonctionnement signée.


	MERCREDI ou VACANCES SCOLAIRES							
TRANCHES	Journée complète AVEC REPAS		Journée complète SANS REPAS		Demi-journée SANS REPAS		SUPPLÉMENT SOIR de 17h30 à 18h30	
	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
Selon le quotient familial								
QF inférieur à 350€	9.60 €	11.35 €	6.00 €	7.50 €	4.95 €	6.30 €	1.10 €	1.74 €
De 351 à 800 €	13.65 €	15.80 €	9.55 €	11.40 €	7.00 €	8.55 €	1.61 €	2.35 €
De 801 à 1000 €	14.90 €	17.20 €	10.50 €	12.45 €	7.65 €	9.30 €	1.81 €	2.59 €
De 1001 à 1350 €	16.20 €	18.10 €	11.50 €	13.50 €	8.42 €	10.10 €	2.04 €	2.87 €
QF supérieur à 1351 €	17.25 €	20.30 €	12.60 €	14.75 €	9.30 €	10.60 €	2.23€	3.10 €

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, avec **18 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :**

- Adoptent les tarifs périscolaires et extra-scolaires tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 
ID : 025-200068401-20250523-2025_05_035-DE

